

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : GRE-2016-008
Direction du greffe
Service
Objet : Autorisation de financement pour la dépense relative aux services professionnels et aux travaux de protection des documents essentiels et historiques archivés au Centre d'archives municipales
Date : 2016-08-29

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

PTI : SAI-09008

En décembre dernier, le conseil de la Ville adoptait le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2016 lequel incluait un projet de la Direction du greffe portant sur la mise aux normes du Centre d'archives municipales.

Le projet consiste à assurer la protection des documents essentiels et historiques déposés au Centre d'archives municipales de la Ville de Lévis. Comme ce bâtiment est un site temporaire, la solution proposée sera évaluée selon la notion de gestion de risques.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Aucune

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- Septembre 2016 :**
- Inspection du centre d'archives par l'architecte
 - Remise d'un rapport écrit par l'architecte
 - Estimation des coûts des solutions proposées
 - Attribution d'un contrat à un architecte
- Novembre 2016 :**
- Réalisation des travaux

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Estimation des coûts, taxes nettes incluses* :				
- Services professionnels		10 000 \$ (taxes nettes)		
- Estimation des coûts des travaux		90 000 \$ (taxes nettes)		
Montant à financer, taxes nettes incluses :		100 000 \$		

- * Les coûts plus précis des travaux à effectuer seront actualisés à la suite du dépôt du rapport de l'architecte

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

L'autorisation de financer cette dépense par ce règlement doit être donnée par le comité exécutif. Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt.

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

100 000 \$ taxes nettes incluses, Fonds de roulement

Fonds de roulement	2017	2018	2019
Capital	10 000 \$	10 000\$	10 000\$
Hypothèses de financement			
Durée du financement:	10 ans		
Montant :	100 000 \$		

Commentaires

Le fonds de roulement a présentement les disponibilités pour le montant de cette dépense.

Numéro du projet PTI : SAI 09008 Montants 2016 2017 2018
100 000 \$ _____ _____

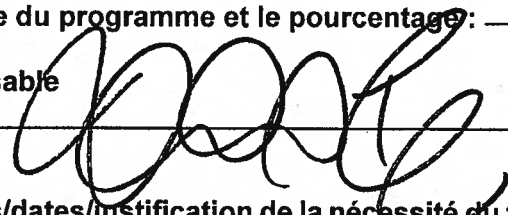
PTI 2016-2017-2018 - Adopté le 14 décembre 2015								
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016	Autres sources 2016
		2016	2017	2018				
SAI-09008	Centre d'archives municipales - Mise aux normes du local situé sur la rue de la Symphonie (secteur Charny)	100	0	0	100	0	0	0

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage: _____

Signature du responsable d'activité budgétaire



Date : 7/9/2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Projet inscrit au PTI et les travaux doivent être complétés pour novembre 2016.

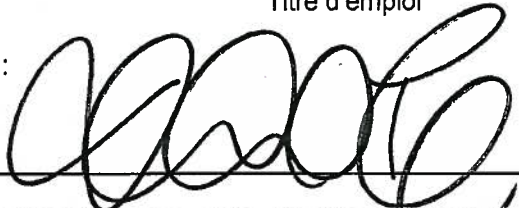
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Pierre Laflamme, chef de service - Biens immobiliers	15 juillet 2016	Validation – Volet biens immobiliers
Pauline Demeule, conseillère en pratique d'affaires et acquisition	11 août 2016	Validation – Volet approvisionnement
René Vachon, conseiller en finances	30 août 2016	Validation - Volet financement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter une résolution pour financer la dépense relative aux services professionnels et aux travaux de protection des documents essentiels et historiques archivés au Centre d'archives municipales, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Julie Houde		Titre d'emploi : Archiviste	
Recommandé par : Julie Houde, archiviste			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 7/9/2016 .	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2016/9/17